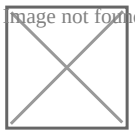

Instance juridique exécutoire - Pb garantie

Par **kisepa**, le **17/05/2025** à **07:55**

Bonjour,

Nous avons fait installer par notre installateur habituel (alarme d'origine) un équipement supplémentaire (Fourniture, pose et garantie notés sur facture). Cet équipement est tombé en panne sous garantie. (comme indiqué sur la facture) garanti 5 ans. L'entreprise existe toujours.

Nous avons remis cet équipement à l'entreprise, mais depuis 4 mois elle nous « balade »…

Nous avons signalé le problème à la DGCCRF via Signal Conso mais doutons de l'issue (Ont-ils vraiment un pouvoir exécutoire ?).
N'existe-t-il pas une instance juridique gratuite « exécutive » (ou autre démarche « simple ») qui puisse contraindre l'entreprise à honorer sa garantie ?

Merci de votre réponse

Par **miyako**, le **17/05/2025** à **12:17**

Bonjour,

Il y a une procèdure rapide et sans avocat ,c' est l'injonction de faire

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1787

Votre installateur de par le contrat et la garantie de l'installation ,doit faire le nécessaire et ne pas vous balader .

Cordialement

Par **kisepa**, le **19/05/2025** à **07:00**

Un grand Merci, c'est ce que je recherchais

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés